

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 119

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 21

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« assis »

les mots :

« des impositions et contributions assises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.